



L'Office de Tourisme Intercommunal de
Serre-Ponçon vous accompagne pour mieux :

**VOYAGER AVEC
VOTRE CHIEN !**

**L'Office de Tourisme de Serre-Ponçon, a conçu ce livret pour vous,
les propriétaires de chiens.**

**Nous avons réuni dans un guide, toutes les informations nécessaires
pour que vous et votre animal passiez un superbe séjour !**

**Les randonnées, les plages, les restaurants, les hébergements, les
visites et les services, les informations et recommandations pour
voyager sereinement avec votre compagnon !**

L'Office de Tourisme de Serre-Ponçon vous souhaite la bienvenue !



*Tous ces éléments sont donnés à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de
l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon.*

Ces informations purement déclaratives ont été récoltées auprès de nos partenaires.

*En cas de doute, ou pour plus de précisions sur les prestations, les équipements et visites proposés veuillez
contacter directement les établissements.*

*Ce guide est édité pour faciliter le séjour des personnes voyageant avec leurs animaux de compagnies.
Si vous remarquez une information erronée, si vous avez une suggestion, si vous souhaitez nous faire part
de votre expérience ou si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous
puissions améliorer ce guide.*

Recommandations - Obligations

Avant de partir en vacances :

Mon chien est bien tatoué ou pucé,
Je vérifie que mon chien est à jour de ses vaccins et/ou qu'il ait son passeport si je viens de l'étranger,
Je n'oublie pas sa laisse et son collier avec mes coordonnées.

Pendant mon séjour :

Je tiens mon chien en laisse,
Je respecte les lieux que je visite en ramassant les déjections de mon chien,
Je donne régulièrement à boire à mon animal et j'évite de le sortir pendant les heures trop chaudes !
En aucun cas, je laisse mon animal dans la voiture même fenêtres ouvertes aux heures les plus chaudes.
Je fais attention aux chenilles processionnaires, aux tiques, ...



Pour rappel, les chiens de 1e et 2e catégorie doivent être muselés et tenus en laisse. Si vous êtes propriétaire d'un chien d'une de ces deux catégories, vous devez avoir en votre possession un permis de détention et une assurance responsabilité civile.

LES CANI-ESPACES ET DISTRIBUTEURS DE SACS

Cohabiter avec nos animaux en ville :

Afin d'éviter les éventuelles nuisances liées à la présence des chiens dans les espaces urbanisés, les propriétaires d'animaux domestiques doivent être informés des BONNES PRATIQUES.

1 - Ramassez les déjections de vos animaux : un réflexe à adopter!

Pour les propriétaires qui auraient oublié de prendre des sachets dans leurs poches lors des balades, certaines villes en mettent gratuitement à disposition dans les rues.

2 - Des espaces réservés aux chiens pour qu'ils puissent y faire leurs besoins sont mis en place et nettoyés par les agents municipaux. Ces zones également appelées "canisites" ou "toilettes pour chiens" représentent une bonne solution afin de garder notre ville plus propre. *(Voir plan d'Embrun ci-après).*

>>> Civisme et respect envers le travail des agents municipaux

Chaque jour, les agents nettoient les rues et parcs pour que nous puissions en profiter au mieux.

Respectons leurs travaux et ne leur en imposons pas davantage.

>>> De la prévention avant la verbalisation

Pour rappel omettre de ramasser les déjections de son chien est passible d'une amende de 68€.

>>> Interdiction de laisser les animaux domestiques divaguer

Respecter la vie en société implique aussi de tenir son chien en laisse lorsqu'on le promène dans une zone urbaine. Cela limite les risques de vagabondage, d'intrusion du chien dans un espace privé, de morsures, de rixes entre chiens et de déjections abandonnées. Cela évite aussi tout simplement que l'animal ne sème la panique (et la colère) parmi les passants, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

Est considéré comme divaguant, tout chien qui se trouve hors de portée de voix de son maître, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance de plus de 100 mètres.

LES CANI-ESPACES - DISTRIBUTEURS DE SACS

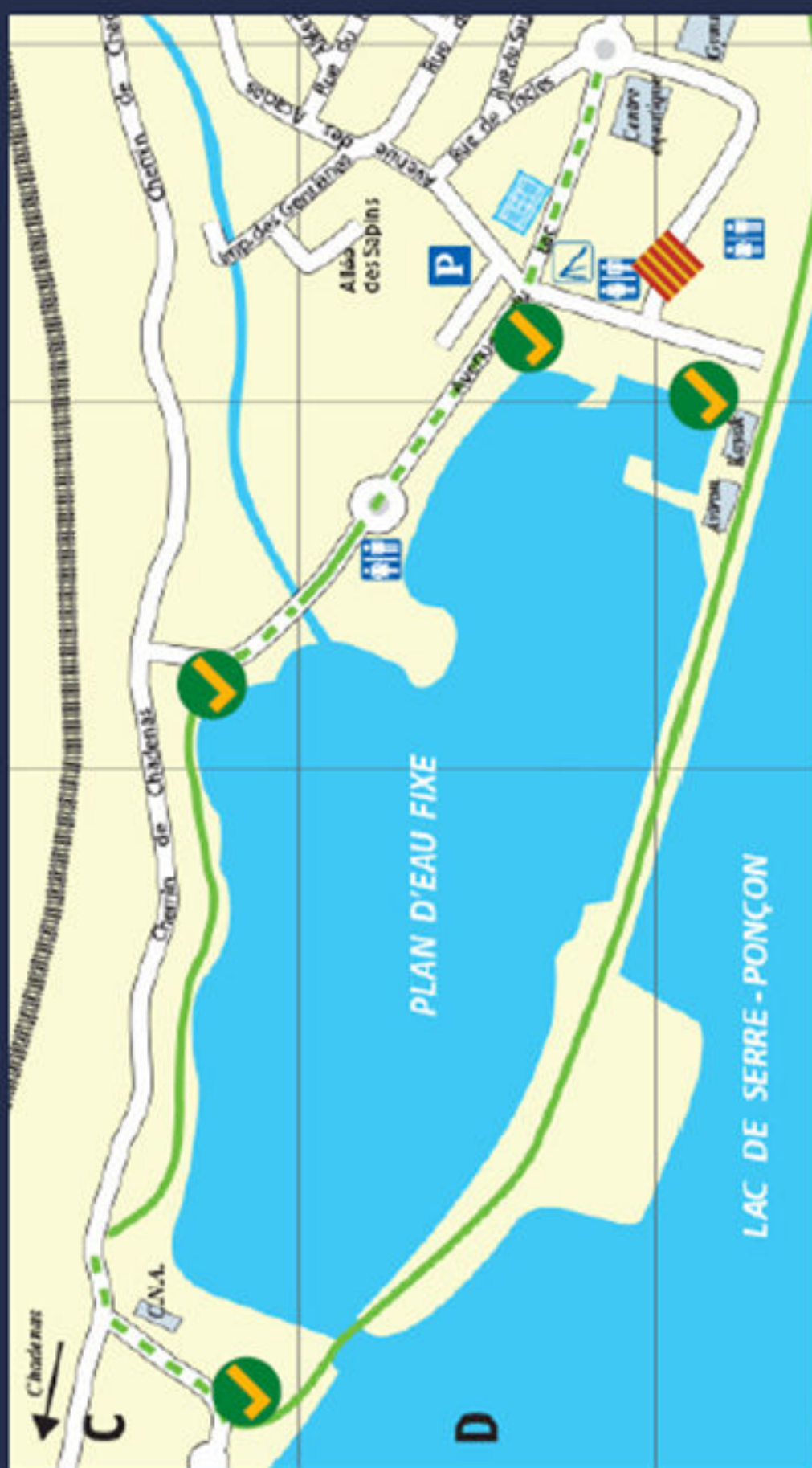
DISTRIBUTEURS DE SACS

Déjections canines



MERCI de ramasser les déjections de votre #chien.
La ville d'Embrun met à votre disposition:

-  Sacs à excréments
-  Canisites: espaces entretenus et réservés aux déjections



Bonne balade

LES RANDONNEES

Toutes les randonnées de Serre-Ponçon sont accessibles avec votre chien tenu en laisse !

*Il est important de respecter la tranquillité des animaux sauvages qui habitent nos montagnes !
Avant de partir penser à prévoir de l'eau pour vous mais aussi pour votre compagnon !*

Exceptions

L'accès au cirque et au pic du Morgon :

Interdit aux chiens, même tenu en laisse, du 15 juin au 15 juillet et du 15 aout au 15 septembre. Les troupeaux sont présents sur le site !

Le Parc National des Ecrins :

Dans le cœur du parc national des Écrins, les chiens sont interdits même tenus en laisse ou portés sur soi.

(Article 3-I et II du décret n°2009-448 du 21 avril 2009 de création du Parc national des Ecrins).

Pour Serre-Ponçon, sont donc interdites les randonnées :

- Dans la vallée du Rabioux à Châteauroux-les-Alpes, après la cascade de la Pisse

- Dans le vallon de Chargès aux Gourniers après la Chapelle Saint Marcellin

Même le plus petit ou le plus gentil des chiens est un prédateur potentiel, et perçu comme tel par la faune sauvage. Les réactions des marmottes face à l'approche du plus inoffensif d'entre eux en sont les meilleures témoins. Les instincts de prédation, parfois enfouis, peuvent ressurgir à la plus grande stupeur... du propriétaire lui-même.

Les chiens de troupeau bénéficient d'une autorisation liée à la pratique du pastoralisme dans le cœur du Parc National.

Seuls les chiens de travail, de conduite ou de protection pour les troupeaux, les chiens guides d'aveugles ou de personnes handicapées, et les chiens de recherche de victimes par avalanche lors de missions opérationnelles sont autorisés dans le cœur du parc national.

CHIENS DE PROTECTIONS

Même sur un sentier balisé, vous pouvez être amené à traverser un alpage occupé par un troupeau. Souvent gardé par un berger, il peut arriver que seul un chien de protection soit présent.

Ces chiens sont dressés pour la défense, la dissuasion et non l'attaque. Ils signalent leurs présence par des aboiements forts sans pour autant chercher à mordre.

Gardez en tête ces quelques conseils à suivre :

- Ne vous approchez pas, contournez le plus largement possible le troupeau.
- Restez calme : évitez de crier et courir et avoir des mouvements brusques !
- Ne vous approchez pas des moutons, ne menacez pas le chien avec un bâton ou en jetant des pierres.
- Descendez de votre vélo et poussez-le !
- Tenez votre chien en laisse, près de vous et éloignez-vous tranquillement.
- Numéros utiles en cas de problème : secours en montagne : 04 92 22 22 22

En cas de problème il est possible de remplir une fiche d'incident dans les maisons du Parc National des Ecrins.



Scannez moi pour en savoirs plus sur les chiens de protection !

CHARTRE DU BON PROMENEURS



Je choisis ma randonnée

Je m'assure de l'adéquation entre le niveau de la randonnée et ma forme physique !

Je suis préparé !

Je connais la météo, j'ai de bonnes chaussures, de l'eau, un petit encas, des vêtements chauds et une carte dans mon sac à dos ! Si je suis seul, j'informe un proche de mon itinéraire !

Je m'informe et respecte les règles quand j'entre sur un site : protégé ou non.

Parc national, régional, site Natura 2000, forêt d'exception ... A chaque site sa réglementation ! Bivouac, VTT, barbecue, chiens, cueillette, chasse... Renseignez-vous auprès de vos conseillers en séjour !

Je ne jette pas mes déchets dans la nature et je ramasse mes mégots !

Déchet plastique, pelure de fruits, croute de pain : préservons la vie et la beauté de nos forêts !



Je ne sors pas des chemins balisés

Je préserve du piétinement les milieux sensibles. Sortir des sentiers accélère l'érosion et la dégradation des milieux naturels !

Je ne cueille pas, ni ne ramasse les plantes ou pierres en montagnes !

La cueillette excessive peut menacer les espèces (même courantes). Le bois mort ou les pierres, sont souvent le refuge de petits insectes et de champignons !

Je n'effraie ni ne dérange la faune sauvage !

Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix et garde son chien attaché. Les animaux savent se nourrir seuls, ne leur donnez pas à manger !

Je n'allume pas de feu !

Renseignez-vous sur les zones de feu autorisées !

LES PLAGES

La plupart des plages de Serre-Ponçon, sont labélisées Pavillon Bleu et ne sont pas autorisées aux chiens.

Néanmoins il existe quelques lieux où nos amis à quatre pattes sont tolérés et pourront eux aussi se rafraichir !

Toutes les plages ou criques non aménagées par exemple :

Savines le Lac : Plages du Pré d'Emeraude

Crots : Plage des Eaux-Douces

Crots : Plage de Chanterenne > Plage à droite de la digue

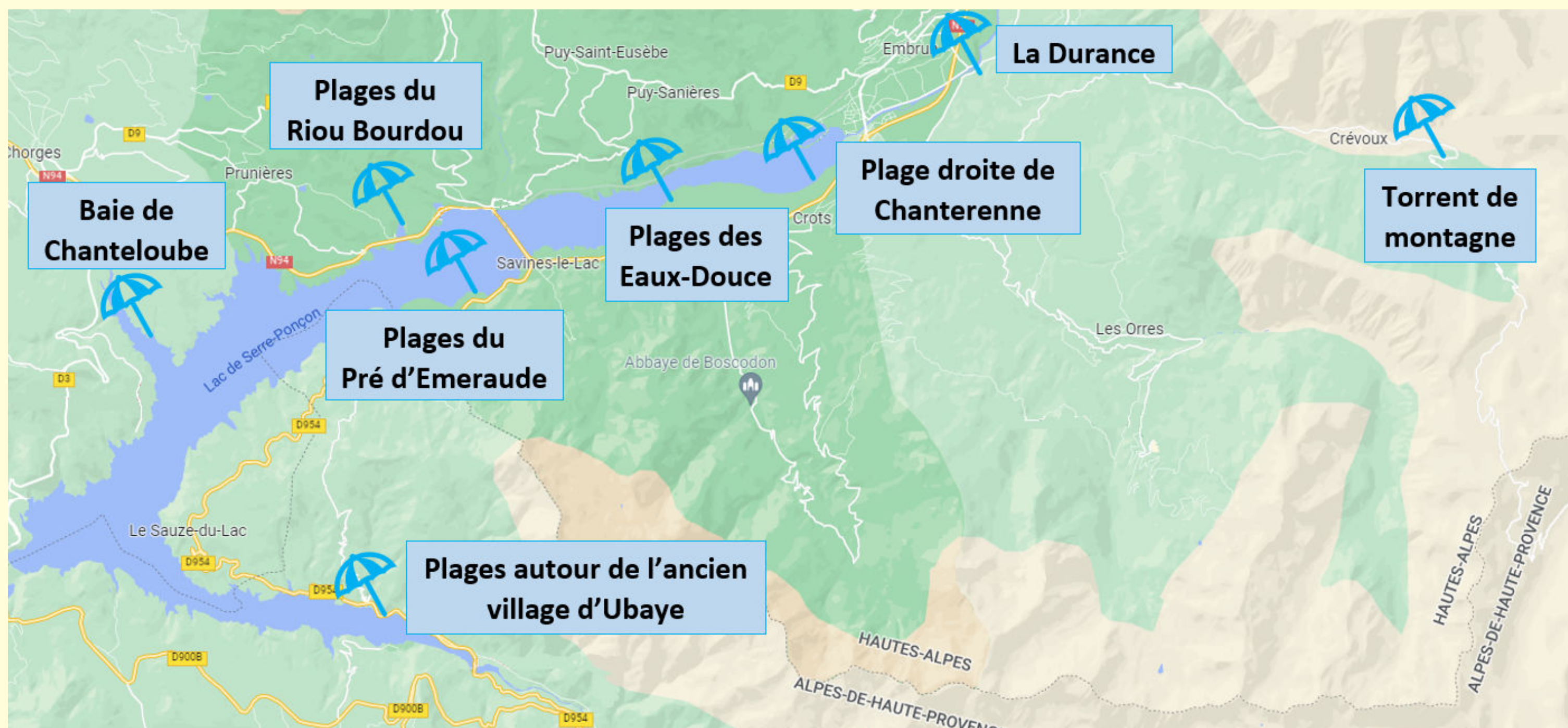
Chorges : Criques de la Baie de Chanteloube à partir du Club Nautique

Prunieres : Plages du Riou-Bourdou

Ubaye : Plages non aménagées autour du village englouti d'Ubaye

Plage le long de la Durance : Sous le pont neuf, ...

Torrents de montagne : Torrents Crévoux ou Torrent du Rabioux...



VISITES DECOUVERTES

Baratier : Miellerie

Une exploitation familiale vivant au rythme des saisons depuis 40 ans...

Exposition libre, ruches vitrées (exclusivement en été).
Visite commentée en juillet et août, le mardi et le jeudi à 17h30.

Tel : 04 92 43 12 44

CREVOUX : Musée du temps retrouvé

Visite guidée personnalisée et découverte du patrimoine de la vallée, représentation de la vie d'autrefois dans nos vallées de Montagne et des métiers pratiqués pour vivre en autosuffisance.

Ouvert toute l'année sur rendez-vous

Tel : 06 82 88 45 00 - www.silve.fr

CHORGES : Spiruline l'Essen'ciel

Vous désirez découvrir une ferme insolite dans les Hautes-Alpes ?

Au Jardin de l'Essen'ciel nous produisons de la spiruline dans une eau de source pure !

Venez à la rencontre du producteur et de ses petites cyanophycées lors d'une visite guidée.

Ouverture d'avril à octobre sur rendez vous !

Tel : 06 85 65 36 46

EMBRUN : La maison des Chanonges

Bel édifice roman du XIII^e siècle, avec baies géminées, c'est ici que se réunissaient les chanoines du chapitre de la cathédrale d'Embrun. Tout au long de l'année, y sont organisées des expositions, des causeries, des projections, . . .

Ouverture : 01/09 - 31/10 et 01/06 - 30/06

Du mercredi au samedi : De 15h à 18h

01/07 - 31/08

Du mardi au dimanche : De 16h à 19h

Tel : 04 92 44 30 87

CROTS : Musée embrunais de la charcuterie

Retrouverez l'histoire de la migration des charcutiers Embrunais à Marseille.

Le musée rassemble une collection de machines et ustensiles du début du XX^e siècle et se compose de différents espaces thématiques.

Ouverture :

01/06 - 30/06 et 1/09 - 30/09 :

tous les lundis et jeudis de 15h à 18h.

01/07 au 31/08 :

tous les jours sauf dimanche de 15h à 18h.

Du 01/10 au 31/05:

tous les jeudis des vacances scolaire de 14h à 17h.

Tel : 04 92 43 13 05 -

www.museeembrunaisdelacharcuterie.fr

Le Sauze du Lac : Parc animalier de Serre-Ponçon

Spectacle de rapaces en vol libre et nourrissage commenté des renards roux et marmottes des Alpes. Animaux de la ferme et visite des coulisses de la fauconnerie. Ouverture des coulisses de la fauconnerie. Enclos de nos renards roux.

Animaux : Non acceptés mais Chenil individuel gratuit à disposition pour nos amis les chiens.

Ouverture d'avril à septembre de 10h30 à 18h ou 19h30

Tel : 07 61 26 32 00

www.parcanimalierdeserreponcon.com

CROTS : La ferme de Théthys - Art et géologie

Un autre regard sur les montagnes pour les petits et les grands Terriens, curieux et amoureux de la nature.

Exposition d'Art et géologie : les roches locales

Visite : Toute l'année sur rendez-vous.

Juillet / Aout : du mardi au vendredi de 14h à 19h

Visite contée à 15h et démonstration à 16h30

**Pour découvrir les activités à pratiquer avec votre meilleur ami :
Rendez-vous sur notre site internet !**

www.serreponcon.com

Menu > Activités, puis utilisez les filtres!

OU DORMIR ? OU SE RESTAURER ?

Vos compagnons à quatre pattes sont les bienvenues dans de nombreux lieux d'hébergements et de restaurations !

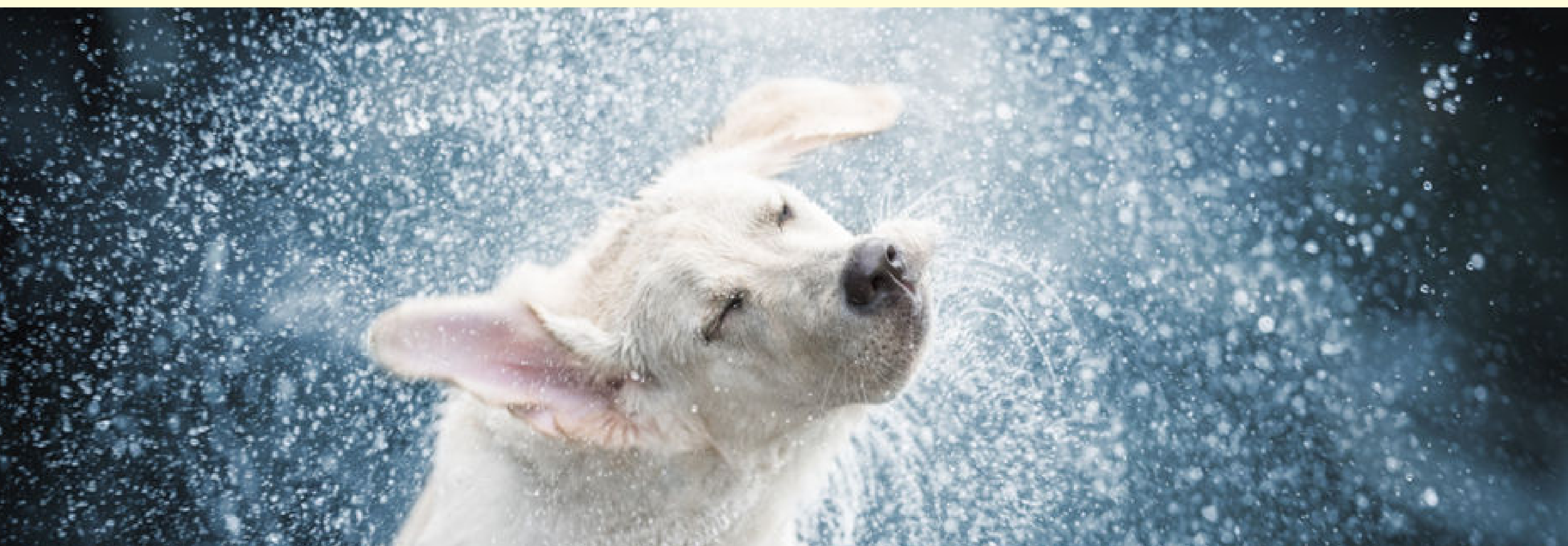
Retrouvez la liste des hébergements et des restaurants dans les bureaux d'informations touristiques ou sur notre site internet

Site internet de l'Office de Tourisme
www.serreponcon.com



Affinez votre recherche :

The screenshot shows the website's navigation menu and filters. On the left, a 'MENU' label is next to a hamburger icon. The main menu items are: Serre-Ponçon, Activités, Sorties, Hébergements (underlined), and Agenda. To the right, a 'FILTRES' button is shown with an arrow pointing to a list of 'COMMODITÉS ET SERVICES': Aire de jeux (9), Animaux acceptés (47), Bar (18), and Terrasse (43). Arrows from the text above point to the menu and filters sections.



LES ADRESSES UTILES

VETERINAIRES

**Clinique Vétérinaires
Gavet – Gay
Peyron – Schneider**
Avenue des Acacias
05200 Embrun
Tel : 04 92 43 10 38

**Cabinet Vétérinaire
des Ecrins**
Avenue de la Gare
05230 Chorges
Tel : 04 92 20 26 40

**Cabinet vétérinaire
des Marmottes**
N94
05600 Eyglies
Tel : 04 92 45 22 66



Pour connaître le vétérinaire de garde composer le 3115

Centre National d'Informations Toxicologiques
Vétérinaires (CNITV)

Centre Antipoison Vétérinaire de Lyon
Tel : 04 78 87 10 40

REFUGES OU SPA

**Association pour la protection
des animaux Haute-Durance**
05200 Embrun
Tel : 04 92 43 19 12

SPA - Refuge de Briançon
181 Le Chazal
05100 Briançon
Tel : 04 92 21 15 29

SPA - Sud Alpine
2 rue de la Charmille
05000 Gap
Tel : 04 92 51 42 44

Refuge One Love
Route de Réotiers
05600 Eyglies
Tel : 06 76 13 10 40

EDUCATEURS CANINS

E=mc Dog
05200 Baratier
Tel : 06 08 91 80 06

Alpi Sun Dog
5 impasse des Alisiers
05200 Embrun
Tel : 07 80 93 66 32

Esprit chien et chat
Le Village
05000 La Bâtie-Vieille
Tel : 06 16 75 51 02

Educateur canin 05
3 chemin des Chapelles
05600 Guillestre
Tel : 06 98 69 10 45

MAGASINS SPÉCIALISÉS ANIMALERIE

Bricomarché

ZAC Les Portes du Lac
05200 Baratier
Tel : 04 92 43 66 55

Gamm Vert

ZAC Les Portes du Lac
05200 Baratier
Tel : 04 92 43 17 76

Kokoon animal Shop

Centre activités Sud
106 rue des Veloutiers
05100 Briançon
Tel : 04 92 65 32 02

Jardinerie Peyre

Zone Artisanal
Entraigues
05200 Embrun
Tel : 04 92 43 85 50

Zoo Passion

4 Route des Fauvins
05000 Gap
Tel : 04 92 46 02 79

SALON DE TOILETTAGE

La Pause Canine

Rue de la Liberté
05200 Embrun
Tel : 06 64 54 32 93

Toilet'M'Wouah !

Route de Chalvet
05200 Embrun
Tel : 06 68 24 81 89

Canis Coiff

Lieu-dit les Cheminant
05230 La Batie Neuve
Tel : 06 98 23 37 18

PENSION CANINE

Les Jardins de Becky

Lieudit Les James
05230 Avançon
Tel : 06 62 55 36 27

Pension Imotep

Maison du Pont
05130 Tallard
Tel : 06 30 27 99 06

Chic c'est les vacances !

05230 Avançon
Tel : 06 76 09 16 04



CHIEN PERDU, QUE FAIRE?

1 - Alerter les refuges, les vétérinaires et SPA les plus proches.

2 – Faites une déclaration de perte aux commissariats de police :

Chorges – 04 92 50 60 01

Embrun – 04 92 43 16 02

Savines-le-Lac – 04 92 44 20 04

3 – Déposer des avis de recherches sur le secteur ainsi que sur les réseaux sociaux

- Pet Alert Hautes Alpes 05

- Animaux perdus et trouvés 05 Hautes-Alpes

- Eventuellement groupes d'entraide de la ville

4 – Prévenez le fichier national d'identification des carnivores domestiques au 0810 778 778 ou sur www.i-cad.fr.



LES TRANSPORTS

EN TRAIN

Les animaux sont autorisés à bord des trains SNCF !

A noter que pour les chiens d'assistance : le voyage est gratuit !

Tel : 36 35
www.sncf.com

EN NAVETTE - gratuite

En hiver

Les Orres > Les Orres
Chorges > Reallon
Embrun > Crévoux

En été

Chorges > Baie de Chanteloube

Toute l'année

Embrun > Embrun

Les chiens peuvent monter à bord sous réserve de ne pas gêner la circulation à l'intérieur du bus et doivent donc être mis sur les genoux ou à vos pieds.

Les chiens de plus de 6 kg doivent être muselés.

Tel : 04 92 43 22 78
ccserreponcon.com

EN BUS

Les animaux de moins de 6kg :
Ils sont acceptés à bord des bus dans une cage ou en laisse tenus sur vous.

Pour les chiens de plus de 6kg :
Vous devez contacter le service d'informations de la compagnie.

Les chiens d'assistance :
Peu importe son poids, le chien est autorisé.

Tel : 0809 400 013
zou.maregionsud.fr

EN REMONTEE MECANIQUE

En été comme en hiver les télésièges sont accessibles aux petits chiens.

Pour les plus gros, contacter les régies des remontées mécaniques ou les Offices de stations !

Les Orres : 04 92 44 01 61
Reallon : 04 92 43 23 71.

NOUS RETROUVER

Besoin d'informations complémentaires?
Nos conseillers en séjours sont là pour vous
renseigner !

CHORGES

Grande Rue
05230 Chorges
+ 33 (0)4 92 50 64 25
chorges@serreponcon.com

EMBRUN

Place Dosse
05200 Embrun
+ 33 (0)4 92 43 72 72
embrun@serreponcon.com

SAVINES LE LAC

Avenue de la Combe d'Or
05160 Savines Le Lac
+ 33 (0)4 92 44 31 00
savineslelac@serreponcon.com

RÉALLON

Centre station
05160 Réallon
+ 33 (0)4 92 44 25 67
reallon@serreponcon.com

CHATEAUROUX LES ALPES

Maison du parc
national des Ecrins
+ 33 (0)4 92 43 23 31

CRÉVOUX

+ 33 (0)7 86 07 56 78
crevoux@serreponcon.com

